

Date d'impression : 24.10.2002

revue le : 24.10.2002

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit Mega Polis**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyage à sec / blanchisserie
- **Producteur/fournisseur :**
SEITZ GmbH
Chemische Fabrik
Gutenbergstr. 3
D-65830 Kriftel
- **Service chargé des renseignements :** Laboratoire:
- **Renseignements en cas d'urgence :** (+49)6192-9948-0

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers :**

CAS: 10213-79-3 EINECS: 229-912-9	métasilicate de sodium	C; R 34-37	20 - 50%
	tensio-actif non-ionique	Xn; R 22-41	< 5%
	tensio-actif anionique	Xn; R 22-38-41	< 5%

- **Indications complémentaires :**
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



C Corrosif

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.
R 34 Provoque des brûlures.
R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Indications générales :**
Éloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Apporter des personnes affligées hors de la zone dangereuse. Tenir à l'écart des personnes non protégées.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau.
Recourir à un traitement médical
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

(suite page 2)

Date d'impression : 24.10.2002

revue le : 24.10.2002

Nom du produit **Mega Polis**

(suite de la page 1)

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Éviter la formation de poussière
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir par moyen mécanique.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Éviter la formation de poussière.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
Matériau ne convenant pas pour les emballages : l'aluminium
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Durée de stockage: max. 18 mois
- **Classe de stockage :**
- **Classe VbF :** néant

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

Nom du produit **Mega Polis**

(suite de la page 2)

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Valeur limite générale pour poudre: 6 mg/m³ (poudre fine)
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage
- **Protection respiratoire :**
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
En cas de formation de poussière, porter un masque
Filtre P1.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.
- **Matériel de gants.**
Caoutchouc nitrile
Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériel de gants.**
La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	poudre
Couleur :	blanc
Odeur :	spécifique au produit

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non applicable

· **Point d'éclair :** non applicable

· **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité :** non déterminée

· **Densité en vrac à 20°C:** ca. 875 kg/m³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** aisément soluble

(suite page 4)

Date d'impression : 24.10.2002

revue le : 24.10.2002

Nom du produit Mega Polis

(suite de la page 3)

· **pH (10 g/l) à 20°C:** 11,4 - 11,8

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Réactions dangereuses**
Réactions aux acides
Corrode l'aluminium
- **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

10213-79-3 métasilicate de sodium

Oral	LD50	800 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Corrosif
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation sous forme non diluée ou en grande quantité.
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 5)

Date d'impression : 24.10.2002

revue le : 24.10.2002

Nom du produit **Mega Polis**

(suite de la page 4)

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**



- **Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 8 (C6) Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 80
- **No UN** 3262
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation du produit :** 3262 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (TRIOXOSILICATE DE DISODIUM)

- **Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**



- **Classe IMDG/GGVmer :** 8
- **No UN :** 3262
- **Label** 8
- **Groupe d'emballage :** III
- **No EMS :** 8-15
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (DISODIUM TRIOXOSILICATE)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 8
- **No ID UN :** 3262
- **Label** 8
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation technique exacte :** CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (DISODIUM TRIOXOSILICATE)

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**

C Corrosif

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

métasilicate de sodium

- **Phrases R :**

34 Provoque des brûlures.

(suite page 6)

Date d'impression : 24.10.2002

revue le : 24.10.2002

Nom du produit Mega Polis

(suite de la page 5)

37 Irritant pour les voies respiratoires.

Phrases S :

22 Ne pas respirer les poussières.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Prescriptions nationales :**Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** néant**Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Le produit fut developpe uniquement pour l'utilisation professionnelle.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

Contact : Dr. Ralf Döring